



Assemblée générale des parents

21 septembre 2022

Rapport annuel 2021-2022 du Conseil d'établissement de l'École des Cœurs- Vaillants



Le Conseil d'établissement

- Analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à leur réussite ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert (LIP. 74)
- Favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, la direction, le personnel de l'école et les représentants de la communauté, ainsi que leur participation à la réussite des élèves (LIP. 74)
- Prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire (LIP. 82)

Le Conseil d'établissement

10 membres élus (LIP. 42)

- 5 parents élus par l'Assemblée générale des parents (LIP. 47)
- 5 membres du personnel scolaire élus par leur assemblée respective (LIP. 48, 49 et 50)
 - 2 membres du personnel enseignant
 - 1 membre du personnel professionnel
 - 1 membre du personnel des services de garde
 - 1 membre du personnel de soutien
- 2 représentants de la communauté, sans droit de vote
- Au moins 2 membres substitués, mais pas plus de 5 (LIP. 47)
- La direction de l'école (LIP. 46)

Le Conseil en 21-22

- Emmanuel Bouchard, représentant des parents
- Martin Boucher, représentant des parents
- Serge Dufour, représentant du personnel des services de garde
- Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents
- Olivia Lafontaine, représentante des parents
- Marie-Claude Landry, représentante du personnel enseignant
- Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant
- Claudie Ouellet, représentante du personnel professionnel
- Denis Royer, représentant des parents
- Marina Velosa Simoes, représentante du personnel de soutien, remplacée par madame Myriam Martin
- Substitués: Cynthia Beauchemin et Mathieu Bujold

Les instances représentatives des parents

- L'organisme de participation des parents (LIP. 96)
- Le comité de parents (LIP. 189)
- Le Conseil d'administration du centre de services scolaire, composé de quinze membres (LIP. 143):
 - cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, qui sont membres du comité de parents
 - cinq membres du personnel du centre de services scolaire, dont un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'un établissement d'enseignement et un membre du personnel d'encadrement;
 - cinq représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, et qui possèdent des expertises spécifiques dans certains domaines, notamment en gestion financière, en loisirs et sports, en culture, etc.

- Lors de l'assemblée générale, les parents se prononcent sur la formation d'un **organisme de participation des parents (OPP)**. Si l'assemblée décide de former un OPP, elle en détermine le nom, la composition et les règles de fonctionnement et en élit les membres.
- Lors de l'assemblée générale, les parents élisent également parmi leurs représentants au conseil d'établissement un représentant au **comité de parents**
- Pour être élu au **conseil d'administration** afin de représenter son district, le parent doit d'abord être élu par les parents au conseil d'établissement et ensuite avoir été élu par les parents de l'école au comité de parents

Les séances du Conseil en 21-22

- Les séances du Conseil sont publiques (LIP. 68)
- Un ordre du jour est préparé par la présidence et la direction et adopté par le Conseil
- Un procès-verbal est préparé et adopté par le Conseil (LIP. 69)
- Le quorum aux séances du Conseil est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (LIP. 61)
- Les séances du Conseil en 2021-2022:
 - Séances ordinaires: 28 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2021, et 9 février, 2 mars, 20 avril, 16 mai, 15 juin et 24 août 2022;
 - Séances extraordinaires: 3 et 16 février 2022. Les séances ordinaires (au moins cinq séances par année scolaire)

Les principaux dossiers en 2021-2022

► La sécurité autour de l'école

- Envoi d'une lettre à la Ville afin de faire état des inquiétudes du Conseil l'égard des comportements dangereux d'automobilistes aux abords de l'école et de demander que des mesures soient prises pour y remédier;
- Invitation aux candidats aux élections municipales du district de la Pointe de Sainte-Foy afin de connaître leurs engagements relatifs à la sécurité routière;
- Accueil d'un représentant de la Ville de Québec qui est venu présenter un résumé du projet de sécurité routière;
- Dépôt d'un projet dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec, pour lequel l'école a reçu un financement 3 000\$ pour 22-23;
- Mise à l'essai du projet de Trottibus au printemps 2022.

Les principaux dossiers en 2021-2022

L'enseignement de l'anglais

- ▶ Séance d'information sur l'enseignement de l'anglais, le 8 décembre 2021;
- ▶ Décision le 15 décembre de consulter les parents, le personnel scolaire et les élèves sur les différentes options relatives à l'enseignement de l'anglais;
- ▶ Constitution d'un comité de travail (4 rencontres) formé de représentants du personnel scolaire et des parents, auquel s'est ajoutée la direction de l'école;
- ▶ Mandat: élaborer les règles de la tenue de la consultation, le calendrier de consultation, le formulaire de consultation ainsi que les différentes options présentées et le document d'accompagnement qui regroupait:
 - ▶ Toutes les informations concernant la rencontre d'informations du 8 décembre 2021;
 - ▶ Les données sur la réussite des élèves;
 - ▶ Les liens vers le site du centre de services scolaires des Découvreurs
 - ▶ Un résumé des trois propositions d'options d'anglais: anglais enrichi (modèle actuellement en vigueur à l'école), anglais progressif (modèle élaboré par le personnel de l'école) et anglais intensif.
- ▶ À l'issue du vote secret tenu le 2 mars 2022, le Conseil a approuvé majoritairement le statu quo pour le projet de grille-matières proposée par la direction de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 (LIP. 86)



Les décisions du Conseil en 21-22

- Le Conseil prend toute décision dans le meilleur intérêt des élèves (LIP. 61)
- Il a établi ses règles de régie interne et fixé le jour, l'heure et le lieu de ses séances, qu'il a rendues publiques, et en a informé les parents et la communauté;
- Il a adopté le calendrier de ses séances, son rapport annuel et son budget de fonctionnement;
- Il a adopté le budget annuel de l'École proposé par la direction.

Les décisions du Conseil (suite)

- La programmation proposée par la direction des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
- Le budget du service de garde pour l'année 2021-2022;
- La reddition de compte des mesures dédiées et protégées des règles budgétaires de fonctionnement;
- Le prêt des locaux pour le camp Kéno;
- Les règles de fonctionnement, du calendrier et de l'amplitude d'ouverture du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023;
- La planification des contenus en éducation à la sexualité pour l'école des Cœurs-Vaillants;
- Le projet de revalorisation de la cour (modules d'hébertisme et lignage) rendu possible par le financement de 20 000 \$ de Desjardins;
- Le calendrier pour l'entrée progressive sur trois jours des élèves du préscolaire;
- La tenue d'une journée d'accueil pour les nouveaux élèves du préscolaire en juin 2022;
- Les principes d'encadrement des frais chargés aux parents, après les avoir établis sur la base de la proposition de la direction;
- Les listes de matériel scolaire pour tous les niveaux;
- L'actualisation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Merci!

Des questions au Conseil?